

Développement industriel et nouvelles localisations.

Le cas du Limbourg belge

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale — et plus particulièrement depuis 1960 — de profonds changements ont affecté la vie industrielle du Limbourg, marquée jusqu'à cette époque par l'installation à la fin du siècle dernier et au début du 20ème siècle d'entreprises chimiques et des métaux non ferreux et surtout, depuis 1917, par le développement de l'industrie charbonnière. N'ayant suscité que quelques rares créations industrielles, les charbonnages représentaient au 31 décembre 1947 le principal secteur d'activités où étaient employés 67,2 % des actifs de toute l'industrie (extractive, manufacturière et de la construction).

Ayant traité dans un article précédent le problème de la récession charbonnière (1), nous nous proposons d'analyser à présent un autre aspect de l'évolution industrielle récente limbourgeoise, celui des **industries manufacturières**, au départ de différentes recherches menées dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie économique (2).

En réalité, l'évolution de ces industries pendant la période 1948-1970 sera étudiée sous deux angles, d'abord, un bilan de l'évolution grâce aux informations statistiques, puis un tableau des implantations industrielles nouvelles sur base d'une enquête originale qui nous a conduites à rechercher les multiples caractéristiques de tous les établissements industriels, occupant au moins 10 personnes, et dont la localisation date de la période 1948-1970.

1. EVOLUTION DE L'INDUSTRIE LIMBOURGEOISE DE 1948 à 1970.

Les différentes modifications introduites dans le matériel statistique belge depuis le recensement du 31 décembre 1947 (3)

(1) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *Récession charbonnière et modifications de l'aire de recrutement de la main-d'œuvre des charbonnages campinois*, dans « Bulletin géographique de Liège, n° 8, 1972, pp. 69-79.

(2) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg. Etude de géographie économique. Thèse de doctorat en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit, Liège, avril 1974.*

(3) A propos de l'inventaire critique du matériel statistique belge, voir : B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *L'étude des nouvelles localisations industrielles. Problèmes de méthodes et de sources*, dans « Bulletin de la Société géographique de Liège, n° 11, 1975, pp. 106-115.

rendent malaisées, parfois même impossibles, la plupart des comparaisons (4).

Aussi, limiterons-nous cette analyse à l'**évolution des emplois** (5) en utilisant avec beaucoup de prudence certaines informations extraites des recensements de l'industrie aux 31 décembre 1947 et 1961 (6) et des relevés de l'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.) aux 30 juin 1962 et 1970 (7), les résultats du recensement du 31 décembre 1970 ne pouvant pas être employés puisque non encore disponibles en juin 1975 (8).

1.1. Résultats généraux.

De 1947 à 1961, l'emploi dans les établissements industriels occupant au moins 10 personnes est passé de 11 947 unités à 20 027, ce qui signifie une augmentation de 8 080 personnes ou de 67,6 %. Pour cette même période, l'accroissement national est de 17,6 %.

De 1962 à 1970, l'emploi, des employeurs d'abord, puis des établissements de la même taille, recensé à l'O.N.S.S. a cru de 19 409 unités à 51 082, ce qui correspond à une augmentation de 39 673 personnes ou de 163,2 %. Dans ce cas, l'accroissement national est seulement de 6,6 % (9).

Tout au long de la période 1948-1970, le Limbourg accuse donc une augmentation des postes de travail dans les établissements industriels occupant au moins 10 personnes. L'évolution est toujours plus favorable que l'évolution nationale. L'accroissement est surtout sensible depuis 1962.

(4) Il est impossible d'étudier l'évolution du nombre d'établissements, car ce nombre n'a pas été communiqué en 1947 (l'unité statistique de base étant à ce moment l'établissement ou la division de l'établissement quand ce dernier exerçait plusieurs activités) et les relevés de l'O.N.S.S. recensent jusqu'en 1968 les employeurs et non les établissements.

(5) Renvoyant le lecteur pour toutes les autres évolutions statistiques à notre travail inédit (B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*, ouvr. cit., pp. 161-236).

(6) Sources : I.N.S. (INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE), données inédites. Pour 1947 : cadre n° 1 (Répartition des établissements ou divisions industriels d'après le nombre d'ouvriers employés) et pour 1961 : tableau 3 Bis (Répartition des personnes occupées d'après le sexe, le groupe d'activités et l'importance des établissements).

(7) Sources : O.N.S.S., Résultats par commune, inédits.

(8) On ne dispose jusqu'à présent que des données relatives aux établissements sans personnel rémunéré.

(9) En réalité, les données de 1970 diffèrent quelque peu de celles des années précédentes, car, depuis 1969, l'emploi est recensé pour tous les établissements au lieu de travail (et non plus au siège social) et, depuis 1970, les apprentis sous contrat d'apprentissage sont repris dans les totaux.

1.2. Résultats par branche.

L'importance relative des emplois par branche (10) aux 4 dates du relevé (1947, 1961, 1962 et 1970) est traduite par la figure 1.

Le développement des différentes branches est loin d'être uniforme. Aussi, la structure industrielle de la province s'est-elle complètement modifiée depuis 1947. Les deux activités traditionnelles (chimie et métaux non ferreux) ont légèrement régressé tandis que trois branches ont connu un développement spectaculaire : la construction de machines électriques dès la période 1947-1961, la construction du matériel de transport et la confection pendant la période 1962-1970. Au cours de cette seconde période, seules trois activités ont connu une évolution moins favorable que la moyenne nationale : la chimie, les non ferreux et les cuirs-peaux. Par contre, la croissance est nette ailleurs : + 12 068 pour la fabrication du matériel de transport, + 5 313 pour la confection, + 4 557 pour le groupe des machines électriques, + 1 581 pour le textile, + 1 464 pour la fabrication d'objets en bois, + 1 324 pour la fabrication d'ouvrages en métaux, + 1 075 pour la fabrication de machines non électriques, etc.

Ces modifications de la structure industrielle sont également confirmées par l'évolution des indices de spécialisation par branche (11). De 1947 à 1970, l'indice des non ferreux est passé de 8,7 à 2,0, celui de la chimie de 3,6 à 0,7 alors que, pour la construction de machines électriques, il a évolué de 0,8 à 1,7, pour la construction du matériel de transport de 0,8 à 3,9 et pour la confection de 0,5 à 1,7 %.

En 1970, 8 branches ont de la sorte un indice supérieur à 1 : la construction du matériel de transport (3,9), les non ferreux (2,0), la construction de machines électriques (1,7), la confection (1,7), le tabac (1,6), le premier travail du bois (1,5), les industries diverses (1,4) et la fabrication d'objets en bois (1,3).

1.3. Résultats par commune (12).

En se basant, d'une part, sur le solde final de l'évolution de l'emploi par commune de 1947 à 1970 et, d'autre part, sur les soldes des deux périodes 1947-1961 et 1962-1970 (13), on peut distinguer

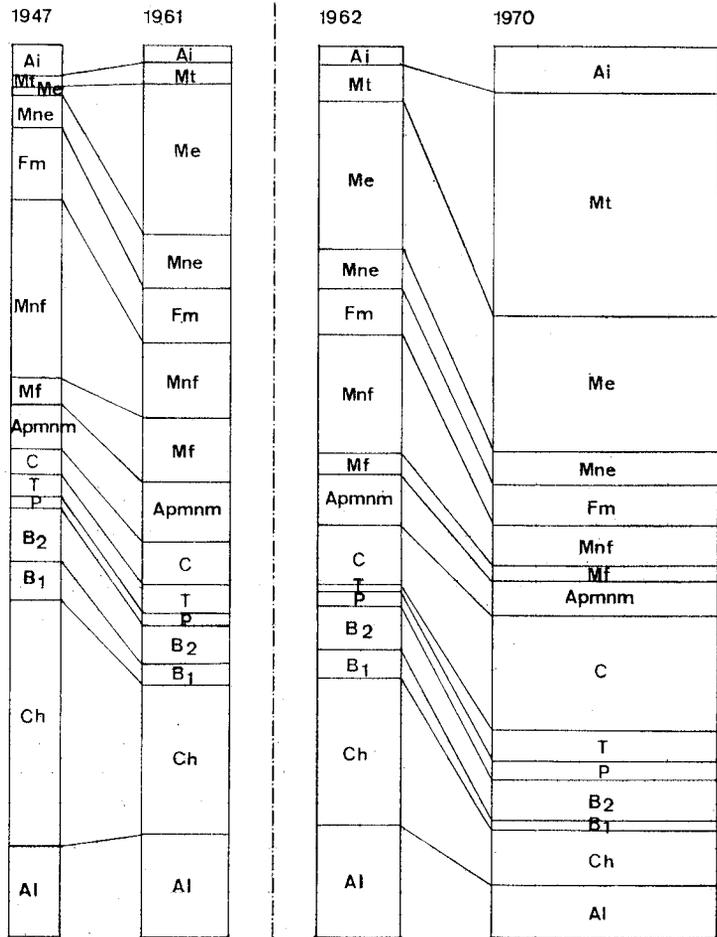
(10) Le groupe « autres industries » comprenant cuirs et peaux, verrerie, art et précision, tabac et industries diverses, c'est-à-dire les branches n'ayant jamais atteint la valeur de 2,0 %.

(11) Rappelons que l'indice de spécialisation est le rapport entre le pourcentage de la main-d'œuvre industrielle occupée par une activité dans la province et le pourcentage de la main-d'œuvre industrielle occupée par cette même activité dans le pays.

(12) Découpage communal en vigueur en 1970.

(13) L'étude par commune 1962-1970 est limitée aux communes comptant au minimum un établissement employant au moins 20 personnes puisque les données communales de l'O.N.S.S. distinguent seulement 3 groupes d'établissements : les moins de 20 personnes occupées, les 20 à 49 et ceux employant 50 personnes et plus.

Evolution de 1947 à 1970 de la structure industrielle du Limbourg



SOURCES: I.N.S.

Q.N.S.S. Fig. 1
10 000 emplois

- Al Industries alimentaires
- Ch Industries chimiques
- B₂ Premier travail du bois
- B₁ Fabrication d'objets en bois
- P Papier et carton
- L Impression, reliure et photos
- T Industries textiles
- C Confection d'articles en tissus et fabrication de chaussures
- Apmnm Autres produits minéraux non métalliques
- Mf Production et première transformation des métaux ferreux

**Bilan de l'évolution de l'emploi industriel
par commune de 1947 à 1970**

Mnf
Fm
Mne
Me
Mt
Ai

Production et première transformation des métaux non ferreux
Fabrication d'ouvrages en métaux
Fabrication de machines non électriques
Fabrication de machines électriques
Fabrication du matériel de transport
Autres industries

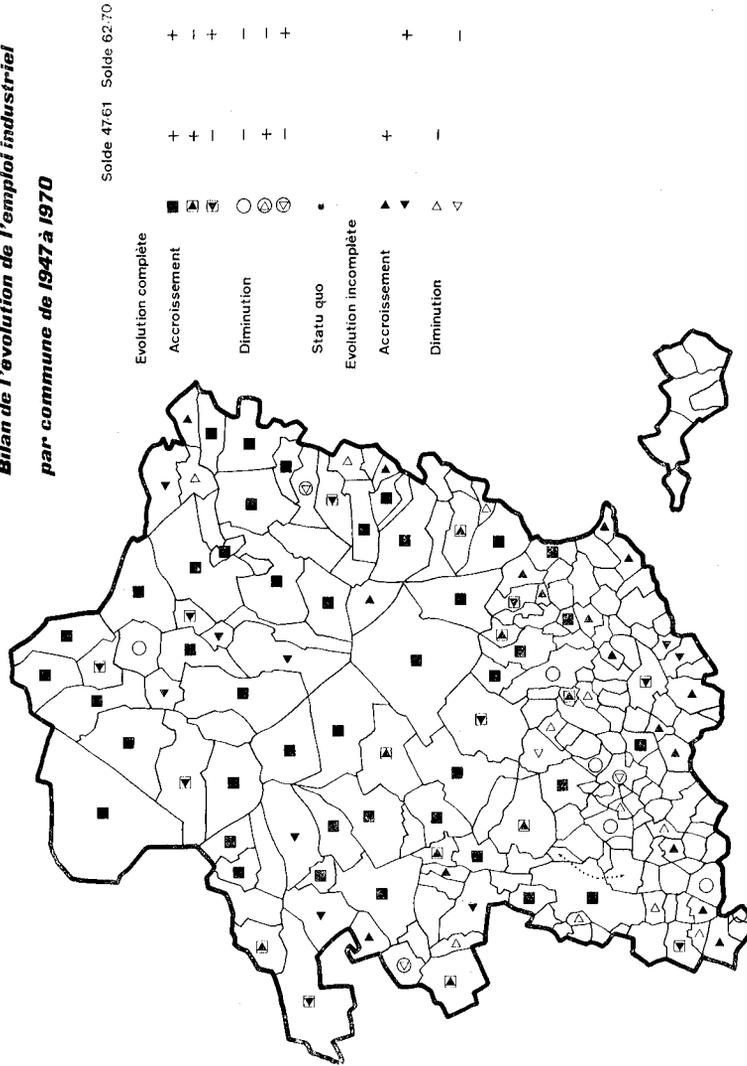


FIG. 2

7 types de communes. Mais, comme pour chaque commune, il n'existe pas toujours une valeur pour chacune des deux périodes (soit parce que la commune n'a pas d'établissement, soit parce que le matériel statistique est insatisfaisant), nous avons ajouté 4 autres classes traduisant une évolution partielle. Les communes touchées par l'industrialisation 1947-1970 se répartissent donc en 11 classes (figure 2).

Sur les 69 communes concernées par une évolution complète, 60 présentent un solde final positif. Parmi les 38 communes, où seule l'évolution partielle a pu être envisagée, 28 ont aussi un solde positif. Le bilan est donc très souvent favorable.

Toutefois (figure 2), le développement industriel semble avoir moins touché la zone méridionale que le centre et le nord de la province. En effet, toutes les communes ayant perdu des emplois industriels sauf 6 (Donk, Kaulille, Kinrooi, Rotem, Stokkem et Zelem) y sont localisées et on y trouve même 5 des 6 communes ayant pour chacune des deux périodes un solde négatif : Hoepertingen, Hoeselt, Kerniel, Jeuk et Vorsen. Comparativement aux autres régions, le Sud Limbourg a donc connu une évolution industrielle récente moins favorable (14).

2. IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES NOUVELLES.

Si l'évolution des emplois permet de dresser un premier bilan du développement industriel, il n'autorise toutefois pas que l'on se prononce réellement sur le phénomène puisque tous les résultats statistiques traduisent des soldes résultant des ouvertures et des fermetures et aussi du mouvement dans les entreprises en place.

De plus, cette évolution des emplois satisfait peu le géographe, sensible à la réalité spatiale, qui cherche à mesurer sur le terrain l'impact du développement et qui tente de l'expliquer.

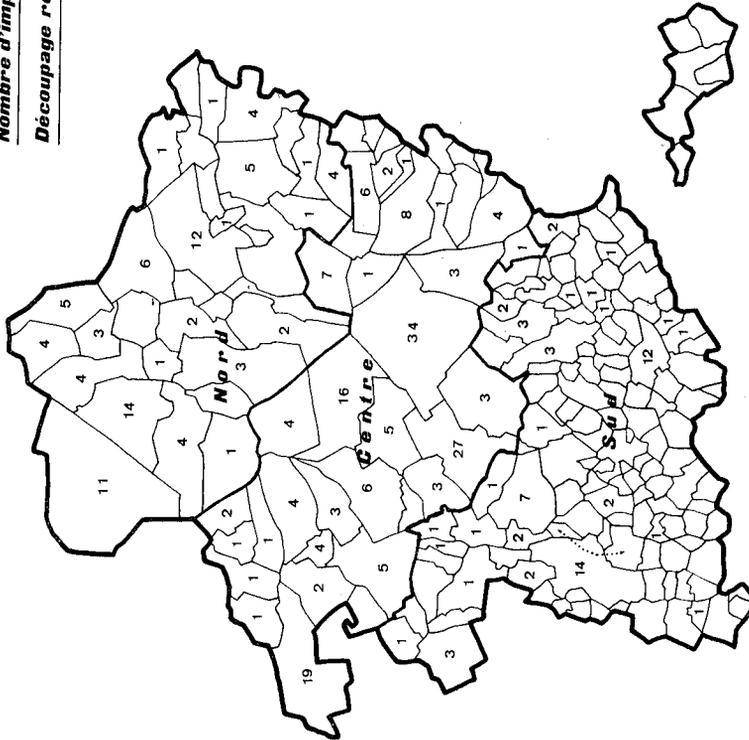
Aussi est-il intéressant dans un second stade d'étudier, unité par unité, les différents aspects des implantations industrielles dont la localisation date de la période 1948-1970 (15).

(14) A propos des multiples aspects de cette région, on peut consulter l'important dossier réalisé par V. NEESEN et R. VAN BALLAER (*De economische ontwikkeling van Zuid-Limburg, Limburgse Economische Raad, Hasselt, 1973*).

(15) Au sujet des sources et des méthodes de l'enquête, voir B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *L'étude des nouvelles localisations industrielles. Problèmes de méthodes et de sources, ouvr. cit., pp. 97-128*.

Province de Limbourg

Nombre d'implantations nouvelles par commune
Découpage régional



0 5 10 15 20 25 Km

Fig. 3

TABEAU 1. - Répartition des implantations nouvelles limbourgeoises par région (figure 3).

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Superficie utilisée (a)	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a. (ha)	%
Nord	90	27,1	8 609	18,1	398,1 (75,5) (b)	41,4 (11,7)
Centre	175	52,7	32 600	68,7	512,7	53,0 (79,5)
Sud	67	20,2	6 270	13,2	56,7	5,9 (8,8)
Province	332	100,0	47 479	100,0	967,5 (644,9)	100,0

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total ; (a) = pour les 315 établissements en activité en 1970 ; (b) = les chiffres entre parenthèses ne comprennent pas Ford Lommel.

2.1. Répartition par région et par commune.

Au total, nous avons relevé dans la province 332 implantations nouvelles occupant au moins 10 personnes. Ces 332 établissements employent en 1970 47 479 personnes et couvrent 967,5 ha (16).

Comparativement aux informations statistiques de l'O.N.S.S. au 30 juin 1970, on est frappé par l'importance des implantations nouvelles. Ne représentent-elles pas 76,5 % du nombre d'établissements occupant au moins 10 personnes et 92,9 % des emplois de ces mêmes établissements ?

D'un autre côté, nos résultats sont plus importants que ceux communiqués par le L.E.R. (Limburgse Economische Raad) pour le mois de septembre 1970 et relatifs aux établissements industriels installés au Limbourg depuis 1960 : 210 établissements et 33 304 emplois (17). Toutefois, les différences entre les deux groupes de données peuvent être expliquées : la période d'analyse diffère et la notion de nouvelle implantation n'est pas assimilable à celle d'établissement nouveau puisque dans le premier cas est comptabilisé tout établissement nouveau ou non dont la localisation date de la période 1948-1970.

Comme le montre le tableau 1, 52,7 % des implantations nouvelles sont localisés dans la partie centrale, 27,1 % dans la zone

(16) Cette superficie correspond à l'ensemble des parcelles cadastrales bâties ou non, en propriété ou en location, utilisées à des fins industrielles, c'est-à-dire pour la production, le stockage, les activités administratives, le parcage des véhicules, etc. Elle n'a toutefois pu être établie que pour les établissements en activité en 1970, soit 315 unités.

(17) LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD, *Recente evolutie van de tewerkstelling in de Limburgse bedrijven*, dans « Economie in Limburg », 1971, n° 1, pp. 13-18.

septentrionale et 20,2 % dans la zone méridionale (18). Du point de vue personnel occupé, la part du Limbourg Central est encore plus forte : 68,7 %. Sous l'angle superficie, le Centre occupe toujours la première place (53,3 %), mais la valeur du Nord est élevée (41,1 %). Ce dernier résultat découle de la présence à Lommel d'une implantation très particulière : les voies d'essais de Ford qui couvrent 322,6 ha. Aussi, afin de ne pas fausser les moyennes régionales, est-il logique de l'exclure de tous les totaux des superficies, sauf dans le cas de la mesure de l'emprise industrielle dans l'espace agricole et forestier. Ford Lommel exclu, la répartition des superficies utilisées par région traduit, plus encore que le nombre d'implantations et le personnel occupé, la prépondérance du Centre qui regroupe près des 4/5 du total des surfaces.

La répartition spatiale des 332 implantations nouvelles est mise en évidence par la figure 3 où l'on a reporté le découpage régional et le nombre d'implantations nouvelles par commune. Les 332 établissements se répartissent dans 77 communes différentes, soit dans 38,1 % des communes limbourgeoises. Ce pourcentage est finalement peu significatif, car l'importance des communes comptant des implantations nouvelles est beaucoup plus forte au Centre (74,4 %) et au Nord (66,7 %) qu'au Sud (20,0 %). On retrouve de la sorte l'inégal développement de la province, accentué encore par un morcellement communal beaucoup plus grand au Sud que dans le reste de la province.

Au total, 30 communes (39,0 % de celles touchées par le mouvement d'industrialisation) comptent un seul établissement et 28 (36,3 % du même groupe) en totalisent 2 à 4. Un étalement des nouvelles localisations est donc sensible malgré l'existence de quelques pôles. Ces derniers sont particulièrement nombreux dans le Centre où il existe un noyau central (Genk : 34 implantations, Hasselt : 27, Houthalen : 16, Opglabbeek : 7, Zolder : 6, Lummen et Zonhoven : 5 chacun) et un pôle à chaque extrémité : Tessenderlo (19 unités) à l'ouest et Mechelen-aan-de-Maas (8) - Lanklaar (6) à l'est. Au nord, six communes comptent également au moins cinq implantations nouvelles : Overpelt (14), Bree (12), Lommel (11), Bocholt (6), Hamont et Neeroeteren (5 chacune).

Au sud, seules trois communes concentrent les implantations : il s'agit des deux villes de Saint-Trond (14) et de Tongres (12) et d'une commune située au sud de Hasselt : Alken (7). Si, dans la région septentrionale, les implantations nouvelles ont pris place

(18) Les régions sont celles du plan régional (MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN, BESTUUR VAN DE STEDEBOUW EN DE RUIMTELIJKE ORDENING, Richtplan voor de ruimtelijke ordening en ontwikkeling van Zuiderkempen, Hageland, Noord-, Midden- en Zuid-Limburg, Bruxelles, s.d.). Seule la commune d'Opglabbeek a été changée de région : elle est passée du Nord au Centre vu que son développement industriel récent est lié à la zone de Genk, zone se rattachant au Limbourg central.

un peu partout, dans la région méridionale, on perçoit une tendance à se localiser dans la frange nord qui forme en quelque sorte une zone de transition entre le Centre industrialisé et la frange rurale du Sud.

2.2. Rythme des ouvertures.

La répartition des implantations nouvelles selon l'année de la mise en activité traduit d'importantes variations : le nombre absolu annuel varie de 1 en 1951 à 38 en 1969.

Dans l'ensemble, 1948-1970 se subdivise en deux périodes, l'une s'étendant de 1948 à 1959 et l'autre de 1960 à 1970, la première étant caractérisée par des valeurs beaucoup plus faibles que la seconde. A nouveau, on retrouve la situation mise en évidence par l'évolution des emplois.

263 établissements (79,2 % du total) ont commencé leur production de 1960 à 1970. Ces unités correspondent à 82,9 % des emplois et 86,2 % des superficies utilisées, Ford Lommel exclu. La période 1960-1970 est donc prépondérante dans le phénomène étudié.

Par rapport à la moyenne provinciale, le Nord compte relativement plus d'implantations récentes (91,1 %) que le Centre (75,4 %) et le Sud (73,1 %).

2.3. Nationalité des entreprises (19).

En nombre d'établissements (tableau 2), les unités belges sont les plus nombreuses : 60,6 % du total. Mais, des points de vue personnel occupé ou superficie utilisée, leur importance relative est plus faible : respectivement 24,5 et 46,4 %.

Parmi les implantations étrangères, la part relative des néerlandaises et des américaines est élevée exception faite du pourcentage du nombre d'unités américaines. Toutefois, il ne faut pas conclure à la taille moyenne plus grande des établissements américains, car les résultats sont très influencés par Ford Genk

(19) Sur base des deux principes suivants : toutes les associations entre firmes belges et étrangères ont été répertoriées à la nationalité de la firme étrangère et, chaque fois que les actionnaires sont des intermédiaires, c'est la nationalité de l'entreprise-mère et non celle des actionnaires qui a été retenue. Nos résultats diffèrent dès lors de ceux du Limburgse Economische Raad où par exemple Ford Genk est classé parmi les investissements allemands et Prestige Tessenderlo parmi les investissements anglais alors que, pour nous, ce sont des implantations américaines. Par contre, nos données reposent sur les mêmes bases que les relevés officiels (MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE, DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS, Investissements étrangers en Belgique, Rapports annuels, depuis 1959).

(en 1970, 10 300 personnes occupées et une superficie utilisée de 120,5 ha).

TABLEAU 2. - Répartition des implantations nouvelles limbourgeoises par nationalité.

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Superficie utilisée (a)	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a. (ha)	%
Belge	201	60,6	11 621	24,5	299,2	46,4
Néerlandaise	92	27,7	17 171	36,2	131,0	20,3
Américaine	21	6,3	16 194	34,1	202,0	31,3
Allemande	13	3,9	1 942	4,1	7,6	1,2
Autres nationalités	5	1,5	551	1,1	5,1	0,8
Total	332	100,0	47 479	100,0	644,9	100,0

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total ; (a) = Ford Lommel et les établissements en construction en 1970 exclus.

Par comparaison aux autres régions belges, le fait le plus frappant est l'importance des implantations d'**origine néerlandaise**. D'après la Direction des Investissements Etrangers, le Limbourg a accueilli 38,3 % des investissements néerlandais de la période 1961-1970 (20). Quatre facteurs peuvent expliquer ce phénomène : la proximité spatiale, l'unité de langue et de culture, les caractéristiques de la main-d'œuvre (disponibilités, jeunesse, coût, réputation) (21) et l'accueil des pouvoirs publics (Limburgse Economische Raad et communes notamment). L'importance de la proximité spatiale est traduite par la figure 4 où l'on a cartographié les communes d'origine des firmes néerlandaises : la plupart des entreprises néerlandaises sont originaires du Limbourg et du Brabant septentrional et, dans le cas de cette province, les communes sont toutes localisées dans la partie orientale, c'est-à-dire au nord du Limbourg belge. Si l'on sait en outre que 53,3 % des implantations néerlandaises du Limbourg belge sont situés dans la partie nord de la province, on comprendra la volonté de nombreuses firmes de limiter la distance entre la maison-mère et l'établissement (22) afin de faciliter les contacts, de réduire les coûts et de permettre les échanges. Ce facteur joue d'ailleurs d'autant plus que les matières premières sont échangées entre les lieux de production et que la commercialisation n'est assurée que par la maison-mère.

La répartition des implantations par nationalité diffère d'une

(20) *Ibidem*.

(21) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, *Localisation des industries. Essai d'analyse des composantes du facteur main-d'œuvre. En exemple, les provinces de Liège et de Limbourg*, dans « Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques », t. XLIV, 1975, n°1, pp. 31-96.

(22) D'après R. LIEKENS et M. GOOSSENS, *la distance maximum acceptable ne peut excéder un jour de trajet (De vestigingsfactoren bij de huidige industrialisatiefase in Midden-Limburg*, dans « Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques », t. XXXVIII, 1969, n° 2, p. 320).



région à l'autre. 54,4 % des établissements du Nord sont néerlandais ; par contre, parmi les 21 unités américaines, 16 sont localisées au Centre, 4 au Sud et 1 seulement au Nord. Les unités allemandes se rencontrent pour leur part au Centre (8 établissements) ou au Nord (5 implantations). En raison d'une telle distribution, la part relative des implantations belges décroît du Sud (76,1 %) au Nord (38,9 %).

2.4. Nature de l'opération de localisation.

La non-correspondance entre la notion d'établissement nouveau et celle d'implantation nouvelle a déjà été invoquée lors de la confrontation des résultats de notre relevé avec les données du L.E.R. relatives aux établissements nouveaux.

TABLEAU 3. - Répartition des implantations nouvelles limbourgeoises selon la nature de l'opération de localisation.

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Superficie utilisée (a)	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a. (ha)	%
Ouverture par des particuliers, une firme nouvelle ou une société non industrielle	88	26,5	3 168	6,7	90,4	14,0
Ouverture par une firme étrangère à la province	101	30,4	28 624	60,3	333,9	51,8
Créations	189	56,9	31 792	67,0	424,3	65,8
Extension dans un site de la même commune	6	1,8	601	1,3	12,6	2,0
Extension dans une autre commune	30	9,1	4 312	9,1	89,7	13,9
Extensions	36	10,9	4 913	10,4	102,3	15,9
Transfert dans un site de la même commune	77	23,2	7 236	15,2	68,2	10,6
Transfert dans une autre commune	30	9,0	3 538	7,4	50,1	7,7
Transferts	107	32,2	10 774	22,6	118,3	18,3
Ensemble des opérations	332	100,0	47 479	100,0	644,9	100,0

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total ; (a) = Ford Lommel et les établissements en construction en 1970 exclus.

En réalité (tableau 3), les implantations nouvelles peuvent résulter de six cas différents correspondant du point de vue provincial à trois situations principales : création, extension (23) ou transfert.

Quel que soit le critère retenu (nombre d'implantations, personnel occupé ou superficie utilisée), les créations dominent, les établissements transférés se rangent en deuxième position et ceux résultant d'une extension se classent en troisième place.

Des points de vue personnel occupé et superficie utilisée, la

(23) Ne donnant pas lieu à une nouvelle localisation, les extensions sur place n'ont pas été retenues.

part des ouvertures par une firme étrangère à la province est élevée : respectivement 60,3 et 51,8 % ; la taille moyenne de ces unités semble donc plus grande que celle des autres mais de nouveau Ford Genk influence les résultats. A l'opposé, la taille des établissements transférés est réduite, particulièrement celle des unités transférées dans la même commune.

Suite à la présence de 131 établissements d'origine étrangère et de 32 unités belges due à des firmes non localisées au Limbourg, on aurait pu attendre un nombre plus grand encore d'ouvertures par des entreprises étrangères à la province. Mais raisonner de la sorte, c'est oublier que certaines implantations résultent de l'extension d'une entreprise étrangère déjà localisée dans la province et c'est surtout méconnaître une pratique assez fréquente notamment parmi les unités néerlandaises et/ou de la confection : le recours à des installations provisoires. En effet, 45 firmes (24) se sont d'abord installées dans de tels bâtiments et parmi elles 56,6 % ont la nationalité néerlandaise et 60,4 % appartiennent à la confection. En général, l'installation provisoire permet de tester l'intérêt d'une implantation définitive. Lorsque l'essai est concluant, l'entreprise s'installe presque toujours dans la même commune (83,3% des cas) ; si elle choisit une autre commune, cette dernière est 9 fois sur 10 voisine de la première.

Par rapport à la moyenne provinciale, la part des créations et des extensions est plus forte au Nord (respectivement 64,5 et 14,4 % du nombre d'implantations) et celle des transferts au Sud (41,8 %) et au Centre (34,3 %).

L'étude du mouvement précis des extensions et des transferts révèle une tendance à s'étendre ou à être transféré de préférence au sein de la même région ou dans une région voisine. Pour les transferts, il y a même 2,6 fois plus d'unités restées dans la même commune que d'établissements ayant changé de commune, un nombre élevé de transferts dans un site de la même commune se rencontrant davantage là où le déplacement des usines fut favorisé par la présence d'un parc industriel : Genk (8 sur 34 unités), Hasselt (16/27), Mechelen-aan-de-Maas (5/8), Saint-Trond (5/14) et Tongres (5/12). Pour les établissements résultant d'une extension ou d'un transfert au départ d'une commune différente de la localisation actuelle, plus de 60,0 % proviennent de la même région et aucune extension ni aucun transfert n'a amené un passage du Nord au Sud ou vice-versa. D'un autre côté, en raison de la politique communale et des réserves en terrains, Hasselt a été peu touché par le mouvement d'exurbanisation des centres, sensible dans d'autres ville d'importance analogue comme Verviers ou Namur.

(24) Malgré le soin apporté à cette recherche, certaines installations provisoires anciennes, en particulier d'avant 1960, nous ont peut-être échappé.

TABLEAU 4. - Répartition des implantations limbourgeoises nouvelles par secteur d'activités.

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Personnel moyen par im-plantation		Superficie utilisée (a)		Superficie moyenne par effectif (a)	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a. (ha)	%	v.a. (m2)	%
Alimentation	31	9,3	1 382	2,9	44,6	4,0	25,9	4,0	187,4	
Chimie-Caoutchouc	14	4,2	1 071	2,3	76,5	2,3	15,1	2,3	190,4	
Bois - papier - livre	41	12,4	4 484	9,4	109,4	15,0	96,9	15,0	216,1	
Cuir - textile - confection	99	29,8	10 017	21,1	101,2	7,3	47,2	7,3	47,3	
Prod. min. non métalliques	47	14,2	2 412	5,1	51,3	29,6	190,6	29,6	817,0	
Métaux	79	23,8	26 359	55,5	333,7	36,7	249,5	36,7	100,1	
Autres industries	21	6,3	1 754	3,7	83,5	3,1	19,7	3,1	112,3	
Industries manufacturières	332	100,0	47 479	100,0	143,0	100,0	644,9	100,0	141,3	

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total ; (a) = Ford Lommel et les 17 établissements en construction en 1970 exclus.

2.5. Activités des établissements.

Deux secteurs regroupent plus de 20,0 % du nombre d'implantations nouvelles : le cuir-textile-confection (29,8 %) et les métaux (23,8 %). Au sein du premier groupe, 88 des 99 unités relèvent de la confection ; au sein du deuxième (79 établissements), 37 appartiennent à la fabrication d'ouvrages en métaux, 14 aux machines électriques, 14 aux machines non électriques, 10 au matériel de transport et 4 à la première transformation des métaux.

Le tableau 4 donne encore les résultats pour les autres secteurs et les informations relatives au personnel et à la superficie. On y remarque l'importance du personnel occupé dans les métaux (55,5 % du total) (25) et les valeurs élevées des superficies pour les métaux (38,7 %) et les produits minéraux non métalliques (29,6 %). Les différences entre les secteurs sont aussi très sensibles au niveau du personnel moyen par implantation et de la superficie moyenne par effectif (voir ci-après 2.6).

La répartition par région montre la très forte concentration des unités du groupe cuir-textile-confection dans le Nord (46,7 % du total régional) et, dans une mesure moindre, le développement de l'alimentation au Sud (20,9 % des unités de la région). La structure du Centre est, par contre, plus proche de la moyenne provinciale malgré une certaine spécialisation dans les métaux et les produits minéraux non métalliques.

Dans le contexte belge, le phénomène le plus typique est le **développement récent de la confection**, car, partout ailleurs en Belgique, sauf en Flandre Occidentale, cette branche est en très faible croissance ou en diminution (26). Pour expliquer ce développement, on peut invoquer des facteurs voisins de ceux retenus pour les entreprises néerlandaises (27), 55 unités de la confection étant d'ailleurs originaires de ce pays. Le contexte limbourgeois a donc permis de rencontrer les 5 exigences essentielles des dirigeants des entreprises de confection : intérêt de la commune, disponibilités en personnel, bâtiment disponible pour tester l'implantation, terrain intéressant disponible pour une éventuelle con-

(25) Cette valeur est très proche de celle obtenue dans les statistiques de l'O.N.S.S. au 30 juin 1970 : 54,9 %.

(26) D'après une étude du Limburgse Economische Raad, l'emploi O.N.S.S. dans la confection a augmenté de 1960 à 1971 de 7 983 unités au Limbourg et seulement de 8 516 pour l'ensemble de la Belgique. Les autres résultats provinciaux importants sont : — 4 328 pour le Brabant, + 4 058 en Flandre Occidentale, + 943 en Flandre Orientale, — 889 à Liège et + 788 à Anvers (Kleding- en confectienijverheid in Limburg, dans « Economie in Limburg », 1973, n° 1, p. 9).

(27) L'influence des taxes sur le personnel étant cependant ici plus importante puisque leur montant est lié à l'âge de la main-d'œuvre et que la confection emploie essentiellement de très jeunes femmes. Ainsi, en 1970, la taxe provinciale annuelle s'élevait seulement à 25 FB par personne si cette dernière avait moins de 18 ans et à 50 FB dans le cas contraire. A titre de comparaison, le montant était dans la province de Liège de 60, 90 ou 100 FB selon que l'entreprise occupait moins de 10 personnes, de 10 à 99 ou 100 et plus.

struction (proche de la route et des moyens de transport en commun, non loin du centre) et coûts d'exploitation peu élevés (28). Par ailleurs, l'importance des fabriques de confection se marque d'autant mieux que leur comportement en matière de localisation est spécifique notamment vis-à-vis des installations, des sites et de l'environnement recherché (voir ci-après 2.7).

2.6. Taille des implantations.

Les informations rassemblées relatives aux investissements concernant seulement 57,8 % des établissements (88,2 % des emplois), nous limiterons l'analyse de la taille aux deux indicateurs déjà utilisés à plusieurs reprises : la **main-d'œuvre** et la **superficie utilisée**.

29,5 % des implantations occupent de 10 à 19 personnes et 28,6 % de 20 à 49 personnes ; 58,1 % emploient donc moins de 50 travailleurs. A l'opposé, 13 établissements ont un effectif de 500 personnes et plus dont 4 de 1 000 et plus. Le personnel moyen par implantation est pour l'ensemble de la province de 143, mais de nouveau ce résultat est influencé par Ford Genk.

La taille moyenne des implantations varie d'un secteur à l'autre des activités, de 44,6 personnes dans l'alimentation à 333,7 dans les métaux (tableau 4). De même, des différences se manifestent entre les régions : le Sud a proportionnellement plus de très petits établissements (de 10 à 19 personnes), le Nord plus d'unités comprises entre 20 et 149 travailleurs tandis que 9 des 13 implantations de 500 personnes et plus sont situées dans le Centre.

Du point de vue superficie utilisée, 21,8 % des implantations ont moins de 10 ares, 19,4 % de 10 à 29 ares alors que 33,0 % dépassent 1 ha. Parmi les 104 unités de ce dernier groupe, 29 utilisent 5 ha et plus. Au total, la superficie moyenne par effectif est de 141,3 m².

Plus encore que le personnel moyen par implantation, le rapport superficie moyenne par effectif varie nettement d'un secteur à l'autre (tableau 4). Bien qu'influencées par le site même des implantations (29), les différences découlent avant tout des exigences en espace des activités. En effet, l'étude par branche montre au Limbourg une superficie moyenne par effectif fluctuant de 20,0 m² pour les cuirs-peaux, 24,7 m² pour le tabac, 30,3 m² dans la confection ou 30,9 m² pour l'impression à 628,8 m² dans le premier travail du bois et à 1 033,9 m² pour les matériaux de construction. Suite à de telles différences, il est logique de rencontrer plus de

(28) S.J. CAPELIN, *Vestigingsplaatskeuze*, dans « Confectie », 1968, n° 7, pp.468-469.

(29) *Celles situées dans le tissu urbain consomment fréquemment moins d'espace que les autres.*

petites surfaces au Sud et au Nord qu'au Centre et d'obtenir un ratio superficie utilisée plus faible dans les deux premières régions (respectivement 90,8 et 93,5 m²) que dans la troisième (163,8 m²).

Rappelons, enfin, que les 315 implantations en activité en 1970 (Ford Lommel inclus) couvrent 967,4 ha soit 0,40 % de la superficie provinciale dont 91,2 ha correspondant à la réaffectation d'anciennes installations (voir 2.7). Malgré l'importance du développement industriel, l'emprise spatiale est restreinte notamment par comparaison au développement de l'espace urbanisé (30).

2.7. Installations, site et environnement.

Toutes les implantations nouvelles ne se sont pas réalisées dans de nouveaux bâtiments. En réalité, 90 ont repris des **installations existantes** et 242 ont construit des **usines nouvelles**.

Les unités localisées dans des bâtiments existants sont généralement de taille plus restreinte : elles représentent 27,1 % des établissements mais seulement 10,6 % des emplois et 14,1 % des superficies (Ford Lommel exclu).

Les installations réaffectées avaient préalablement des natures diverses : 27 sont d'anciens bâtiments de l'industrie manufacturière (13 de la branche alimentation), 23 correspondent à d'anciens locaux commerciaux ou des services, 25 sont d'anciens immeubles résidentiels et 15 font partie du groupe autres activités où nous avons notamment rangé les charbonnages (6 implantations) et les fermes (4 implantations). La réaffectation touche donc des immeubles très différents (31). On est particulièrement frappé par l'importance de la réutilisation d'installations non industrielles. Pour l'expliquer, deux facteurs peuvent être introduits : le petit nombre d'anciennes usines disponibles et les types de locaux recherchés par les entreprises. En effet, seules 35 usines disponibles ont été répertoriées par les Services de l'Inspection Générale Economique de 1955 à 1970 (contre 160 pour la période 1960-1970 dans la province de Liège). En outre, 61,5 % des établissements ayant réutilisé des installations appartenant à la confection, d'anciennes salles de cinéma, d'anciens magasins (notamment de meubles), d'anciens locaux scolaires ou encore certaines maisons

(30) De 1950 à 1970, la superficie urbanisée de la province est passée de 62 442 ha à 102 738 ha, ce qui représente un accroissement de 40 296 ha ou de 64,5 % (contre un accroissement national de 54,6 %). En 1970, l'espace urbanisé de la province équivaut à 42,4 % de sa superficie (contre seulement 28,0 % pour le pays) (EQUERRE, *L'espace urbanisé en Belgique. 1. Evolution, situation et prévision pour la Wallonie et Bruxelles-Capitale. Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 1974, texte provisoire, pp. 30-32*).

(31) Mac België (vêtements d'enfants) ayant même utilisé à Zolder pendant plusieurs années une église désaffectée.

particulières peuvent convenir à condition de disposer d'une ou plusieurs grandes salles et d'être situés au sein des noyaux habités, c'est-à-dire à proximité du domicile de la main-d'œuvre (32).

Comparativement à la moyenne provinciale, les implantations réalisées dans des bâtiments existants sont plus nombreuses au Sud (région ayant la plus forte proportion de petits établissements et disposant aussi le plus d'usines disponibles) et au Nord (région où les ateliers de confection dominant).

Au nombre de 242, les implantations dans des installations nouvelles ont une taille moyenne plus grande et sont plus fréquentes au Centre. La recherche de l'affectation du terrain sur lequel elles ont été construites traduit l'importance des emprises sur l'espace agricole et forestier. Ford Lommel inclus, 46,8 % (410,4 ha) des nouveaux terrains consommés appartenaient précédemment au domaine forestier et 41,6 % (364,5 ha) étaient des terres agricoles (terres de cultures, prairies et vergers). Par contre, les anciens terrains industriels représentent seulement 0,1 %, les anciens espaces bâtis ou réservés aux jardins 1,7 % et les incultes 9,8 %. La plupart des espaces nouveaux conquis par l'industrie étaient donc des espaces verts. Comme on pouvait s'y attendre, l'emprise dans l'espace agricole proprement dit est plus forte au Sud.

Pour traduire la **qualité des sites** des implantations, nous retiendrons dans cet article seulement trois indicateurs (33) : l'appartenance ou la non-appartenance du terrain à une zone industrielle, les facilités en transport et les disponibilités en eau, soit trois aspects de plus en plus déterminants dans le choix des localisations industrielles (34).

42,7 % des implantations nouvelles se sont installés dans une zone ou un parc industriel (35). Ces 142 unités correspondent à 71,3 % des emplois et 72,6 % des superficies, Ford Lommel exclu. Les zones et les parcs industriels limbourgeois ont donc joué un rôle déterminant dans la répartition des nouvelles localisations. Cette influence résulte de leur mise en place assez précoce

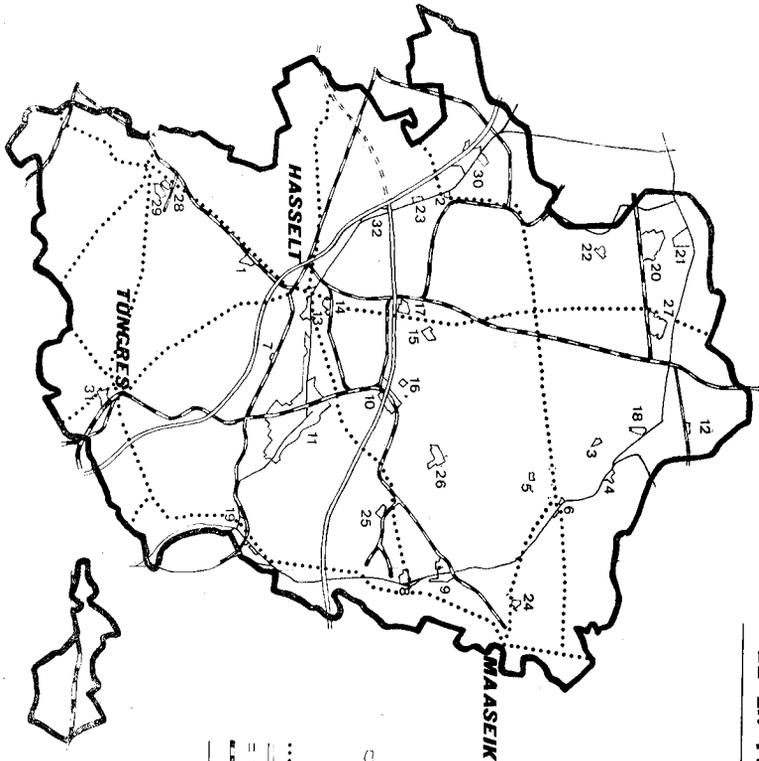
(32) Une situation analogue a été décrite au Manitoba pour l'industrie du vêtement qui a réutilisé de vieux magasins, des garages et des sous-sols (W. LAZER, *Environmental factors in the location and development of Manitoba's garment industry*, dans « *Revue canadienne de Géographie* », Vol. II, 1957, p. 29).

(33) Nous renvoyons le lecteur pour une étude complète des caractéristiques des sites à notre étude inédite (B. MÉRÉNNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*, *ouvr. cit.*, pp. 334-396).

(34) B. MÉRÉNNE-SCHOUMAKER, *Eléments entrant concrètement en compte pour le choix d'une localisation*, dans « *Localisation des entreprises et développement régional* », 1er Congrès des Economistes belges de Langue française, 13-14 décembre 1974, *Rapports préparatoires, Charleroi, 1974*, pp. 33-55.

(35) Dans le cadre du développement économique, la zone est le terrain à vocation industrielle et le parc le terrain aménagé (B. MÉRÉNNE-SCHOUMAKER, *Les zones et les parcs industriels*, dans « *La Géographie* », 1975, n° 2, pp. 87-110).

**ZONES INDUSTRIELLES ET INFRASTRUCTURE
DE LA PROVINCE DE LIMBOURG**



- Zones industrielles
- Routes axiales
- =— Autoroutes en service fin 1975
- =— Autoroutes à construire après 1975
- +— Chemins de fer
- Vies navigables



Fig. 5

TABEAU 5. - Principales caractéristiques des zones et parcs industriels limbourgeois en 1975 (figure 5) (a)

Zones et parcs industriels	Superficie totale (en ha)	Année du premier A.R. de reconnaissance	Statut (b)	Infrastructure			Equipement	
				Racc. autor.	Voie d'eau	Racc. ferr.	Gaz nat. (c)	Eau ind.
1. Alken	50	—	IC	—	—	X	P	—
2. Beringen	42	1966	IN	—	X	—	—	X
3. Bocholt Goolderheide	49	1960	IC	—	—	—	—	—
4. Bocholt Kanaal	23	1952	IC	—	X	—	—	X
5. Bree Gerdingen	23	1962	IC	—	—	—	—	—
6. Bree Kanaal	80	1960	IR+IN	—	X	—	—	X
7. Diepenbeek	10	1966	IC	—	—	X	—	—
8. Dilsen Lanklaar	132	1967	IN	—	X	X	X	X
9. Dilsen Rotem	107	1972	IN	—	X	X	X	X
10. Genk Noord	140	1964	IN	X	—	X	X	—
11. Genk Zuid	1568	1957	IN	—	X	X	X	X
12. Hamont Centrum	20	—	IC	—	—	X	—	—
13. Hasselt Kanaal	55	1955	IC	—	X	X	P	X
14. Hasselt Kiewit	72	1960	IC	—	—	X	P	—
15. Houthalen Centrum	90	1966	IN	—	—	—	X	—
16. Houthalen Haagdoornhelde	30	—	IC	—	—	—	P	—
17. Houthalen Mijl	144	—	IN	X	—	X	—	—
18. Kaulille	55	—	IC	—	X	—	—	X
19. Lanaken	180	1963	IR+IC	—	X	X	X	X
20. Lommel Balendijk	337	—	IC	—	—	X	X	—
21. Lommel Kanaal	300	1972	IN	—	X	X	P	X
22. Lommel Kerkhoven	53	—	IC	—	—	—	X	—
23. Lummen	53	1967	IC	—	X	—	—	X
24. Maaselk	70	1969	IR+IC	—	—	—	P	—
25. Maasmechelen	56	1969	IC	—	—	X	X	—
26. Opglabbeek	201	1967	IN	—	—	—	—	—
27. Overpelt	250	1966	IN	—	—	X	X	—
28. Sint-Truiden Schurhoven I	40	1961	IR	—	—	X	P	—
29. Sint-Truiden Schurnoven II	100	1973	IN	—	—	—	P	—
30. Tessenderlo - Paal - Oostham - Kwaadmechelen	540	1953	IN	X	X	X	X	X
31. Tongeren Overhaem	82	1961	IN	—	—	X	X	—
32. Zolder Lummen	140	1967	IN	X	X	—	—	X
Total provincial	5092							

(a) Sources : LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD et MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN, ECONOMISCHE ALGEMENE INSPECTIE ; (b) IN = intérêt national ; IR = intérêt régional ; IC = intérêt communal ; (c) X = raccordement réalisé ; P = raccordement possible.

L'étude du nombre de modes de transport utilisables dans chaque site et du niveau qualitatif de ces modes (40) souligne également d'importantes différences au sein de la province. Si, au total, la facilité de desserte est très bonne dans 5,4 % des cas, bonne dans 16,9 %, moyenne dans 44,9 % et réduite dans 32,8 %, la situation est plus favorable au Centre (où seulement 16,6 % des implantations ont une facilité restreinte) qu'au Nord (où 66,7 % des sites se rangent dans cette même catégorie). En raison de la répartition des infrastructures, toutes les localisations sont donc loin de présenter les mêmes facilités en matière de transport.

Une constatation analogue peut être faite du point de vue disponibilités en eau. Dans ce cas, les régions les plus favorisées sont le Centre et le Nord, à condition de choisir un site voisin (4 avant 1960, 12 de 1960 à 1966) et de leur distribution sur l'ensemble du territoire (parmi les 32 zones ou parcs recensés en 1975, 16 sont situés au Centre, 12 au Nord et 4 au Sud) (figure 5) (36). De plus (tableau 5), bénéficiant de statuts divers (18 parcs ou parties de parcs d'intérêt national ou régional et 14 d'intérêt communal) (37), ayant des surfaces très variables (de 1 568 ha pour Genk Sud à 10 ha pour Diepenbeek) et présentant des équipements différents et dès lors des prix fluctuants (38), ces zones et parcs ont pu accueillir tous les types d'établissements et même des activités non industrielles. En effet, on y rencontre aussi bien des implantations étrangères que de petites firmes locales et, en 1970, lors d'un relevé systématique de toutes les unités présentes sur les terrains, nous y avons même trouvé, outre les 142 implantations citées ci-dessus, 89 établissements n'appartenant pas aux industries manufacturières (39).

d'un canal, ce qui assure aux entreprises des volumes d'eau importants à des prix très faibles (41). Au total, 64 implantations peuvent utiliser l'eau d'un canal ; il s'agit fréquemment de grandes unités (37,3 % de la main-d'œuvre et 53,1 % des surfaces). Parmi elles se rangent de nombreuses usines fabriquant des matériaux de construction.

Deux indicateurs nous serviront enfin à mesurer l'**environnement** des nouvelles implantations : le type de quartier où a pris

(36) Les numéros des zones et des parcs sur la figure 5 correspondent aux numéros du tableau 5.

(37) Les premiers représentent 82,6 % des surfaces.

(38) En 1970, le m² était vendu de 10 à 300 FB.

(39) Notamment : 35 commerces, 22 établissements artisanaux et 10 entreprises de construction.

(40) Pour de plus amples informations, voir : B. MÈRENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*, ouvr. cit., pp. 366-390.

(41) En 1969, le prix était de 0,045 FB par m³ avec un minimum annuel de 225 FB (LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD, *Analytische studie van de industriegebieden in Limburg*, Hasselt, 1969, p. 18/3).

place l'établissement et l'affectation de l'emplacement dans l'avant-projet du plan de secteur.

13,0 % des établissements se sont installés dans un quartier rural, 40,7 % dans un quartier d'habitat, 1,2 % dans un quartier mixte industrie-habitat (42) et 45,1 % dans un quartier industriel. Les implantations des trois premiers groupes sont généralement plus petites que celles du quatrième qui totalise 73,7 % des emplois et 87,4 % des superficies. Le Centre compte proportionnellement plus d'unités situées dans un quartier industriel, le Nord plus d'établissements dans les quartiers d'habitat et le Sud plus d'implantations dans les quartiers ruraux. En comparant ces résultats et ceux relatifs à l'affectation précédente des terrains, il apparaît que le développement industriel a conduit à la transformation de nombreux espaces agricoles et forestiers en espaces industriels.

Par ailleurs, tout au moins au niveau des surfaces, il existe une assez bonne correspondance entre les espaces occupés actuellement par les implantations nouvelles et ceux proposés à l'industrie pour un aménagement plus rationnel du territoire. En effet, 89,1 % des surfaces utilisées par les implantations nouvelles sont localisés dans les zones industrielles du plan alors que 4,8 % se trouvent dans les zones d'habitat et 4,8 % également dans les zones rurales (43). Toutefois, en nombre d'implantations, la situation diffère puisque ces trois mêmes pourcentages sont : 46,4, 35,3 et 13,6 % (44).

Quant aux résultats régionaux, ils sont très voisins de ceux obtenus pour les types de quartiers.

2.8. Intervention des pouvoirs publics.

156 des 263 implantations ayant commencé leur activité de 1960 à 1970, soit 59,3 %, se sont localisées dans une commune aidée dans le cadre des lois de relance économique de 1959 et 1966. La politique nationale de développement régional n'a donc que partiellement orienté les choix notamment ceux des grandes entreprises : les établissements installés après la désignation officielle de la commune dans une « région de développement » (loi du 18 juillet 1959) ou une « région de reconversion et de développement économiques » (loi du 14 juillet 1966) représentent seulement 38,1 % des emplois de la période 1960-1970 et 40,7 % des superficies. Cette situation résulte du fait que la loi de 1959 n'avait retenu que 11 communes limbourgeoises (45).

(42) Type de quartier fréquent dans certaines régions de vieille industrialisation, par exemple les régions liégeoise et verviétoise.

(43) 1,1 % étant dans les zones boisées et 0,2 % ailleurs, c'est-à-dire dans les zones récréatives ou celles réservées aux équipements communautaires.

(44) Les résultats au niveau de la main-d'œuvre étant 76,4, 15,1 et 5,9 %.

(45) Celle de 1966 en a, par contre, désigné 101.

Par contre, les interventions des pouvoirs régionaux et locaux ont été déterminantes. Pour l'ensemble de la période 1948-1970, 65,1 % des implantations se sont réalisés avec l'aide d'une commune, d'une intercommunale et/ou du Limburgse Economische Raad (46). Ces 216 établissements regroupent 77,3 % des superficies et 89,4 % des emplois.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des deux phases d'industrialisation précédentes (47), la phase récente a donc été voulue par les Limbourgeois qui ont tout mis en œuvre pour développer leur province. Très tôt, de nombreux responsables publics se sont sentis concernés par ce problème et sont intervenus très concrètement pour attirer de nouvelles industries ou favoriser la croissance des entreprises déjà installées. La première intervention communale importante remonte à 1954 lorsque la ville de Hasselt entama des négociations avec la S.A. Philips ; en outre, cette même ville installa, dès 1956, à l'exemple des Anglais, un parc industriel le long du canal Albert, parc entièrement équipé qui comprenait quelques bâtiments devant être loués, au prix coûtant, aux industriels (48). Au total, nous avons pu relever l'intervention de 58 communes différentes pour réaliser un parc industriel ou pour contracter un prêt auprès du Crédit Communal de Belgique en faveur de l'industrialisation.

Par ailleurs, la province est dotée depuis 1951 d'un organisme unique de promotion économique, le Limburgse Economische Raad (49). Bien que le rôle de ce dernier ne soit pas limité au développement industriel, son impact est important, notamment pour l'étude des problèmes, la publicité, l'accueil, l'amélioration des infrastructures, l'organisation des parcs industriels, etc. (50).

Le dynamisme et l'accueil des pouvoirs régionaux et locaux ont donc joué un grand rôle dans l'industrialisation récente. Toutefois, cette action semble avoir été moins manifeste au Sud (où 53,5 % des implantations se sont réalisés sans aide), ce qui expliquerait, du moins partiellement, le moindre développement de cette région. Enfin, les résultats des enquêtes montrent plus d'établissements aidés par les seuls pouvoirs locaux ou régionaux au Nord qu'au Centre où l'on rencontre la plus forte proportion d'unités installées avec l'aide conjointe de ces pouvoirs et de l'Etat.

(46) Avec, en outre, une aide de l'Etat dans 126 cas.

(47) B. MÉRÉNNE-SCHOUMAKER, *Aspects industriels et commerciaux nouveaux du Moyen-Limbourg*, dans « La Géographie », 1973, n° 1, pp. 86-89.

(48) M. CORTENBOSCH, *Les communes et l'industrialisation*, dans « Bulletin du Crédit Communal de Belgique », n° 48, 1959, pp. 91-92.

(49) Il s'agit donc de la première initiative du genre en Belgique. Une telle pré-cocité de la province se retrouve encore aujourd'hui, le Limbourg étant la première province du nord du pays à avoir mis en place en mai 1975 sa Société de Développement Régional (S.D.R.).

(50) Voir à ce propos : LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD, *Economische groei in Limburg 1951-1971*, Hasselt, 1971.

3. CONCLUSION.

Depuis 1947 — et surtout depuis 1960 —, la croissance des emplois industriels est spectaculaire dans la province de Limbourg. Ce développement a modifié la structure industrielle et a changé la physionomie des régions et des communes.

Pour traduire l'évolution spatiale des industries limbourgeoises, nous avons d'abord présenté un bilan de l'évolution des emplois, puis nous avons tenté de mesurer et d'expliquer les différentes caractéristiques de tous les établissements industriels, occupant au moins 10 personnes, et dont la localisation date de la période 1948-1970.

Au nombre de 332, ces nouvelles implantations occupent 47 479 personnes et couvrent 967,5 ha. Malgré une concentration dans quelques pôles, l'étalement des localisations est sensible. Celui-ci semble résulter d'une homogénéité croissante des milieux et, surtout de la présence de nombreuses entreprises ayant peu d'exigences spécifiques en matière de localisation. On est, en ce domaine, par exemple frappé par la faible proportion de diplômés de l'enseignement technique employés par les firmes (51) ou par le petit nombre d'utilisateurs de la voie ferrée ou de la voie d'eau (52).

Par comparaison aux autres provinces belges — et notamment la province de Liège —, les faits les plus saillants des implantations nouvelles sont : l'importance des réalisations enregistrées depuis 1960, le développement des unités étrangères particulièrement les néerlandaises, la multiplication des ateliers de confection et de manière plus générale des usines employant du personnel féminin, le rôle joué par les parcs industriels ou encore l'importance des initiatives communales ou régionales en faveur de l'industrialisation.

(51) *D'après une enquête très fouillée du Limburgse Economische Raad réalisée en 1970 et ayant touché 96 établissements occupant 39 243 personnes (les 4/5 étant des unités nouvelles ou transférées), seuls 22,8 % des travailleurs ont un diplôme de l'enseignement technique et 0,8 % un diplôme universitaire. La part des diplômés du technique est très faible chez les femmes (5,2 contre 30,5 % chez les hommes) et parallèlement dans certaines activités : tabac (1,5 %), confection (4,2 %), caoutchouc (7,2 %), les métaux occupant seuls 63,7 % des diplômés (V. NEESEN, R. VAN BALLAER et F. VAN BOCXLAER, Vraag en aanbod van geschoolde arbeidskrachten in Limburg, Limburgse Economische Raad, Hasselt, 1971).*

(52) *27 établissements sont raccordés au chemin de fer alors que 112 sont localisés à moins de 500 m d'une voie ferrée marchandises ; 19 sont clients réguliers d'une gare alors que 169 se situent à moins de 5 km d'une gare. D'un autre côté, 24 nouvelles implantations utilisent la voie d'eau pour leurs transports alors que 44 ont un site le long des voies navigables.*

Il semble enfin que les facteurs de localisation ayant le plus joué dans le développement récent du Limbourg sont : la main-d'œuvre (disponibilités, jeunesse, réputation et coût), les terrains (disponibilités et coût), le climat industriel (favorable aux implantations étrangères et incitant les industriels en place à moderniser, à agrandir souvent dans un site nouveau), les infrastructures (surtout routes rapides et autoroutes), les avantages accordés par les pouvoirs publics et le dynamisme de nombreux responsables.

B. MÉRENNE-SCHOUMAKER

Docteur en Sciences géographiques

Assistante à l'Université de Liège.